AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance extraordinaire tenue à 20 h le 27 janvier 2026, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 729-2026 INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026 »

Ce règlement énonce les règles relatives au paiement des taxes municipales, à la tarification et aux compensations pour l'année 2026.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse http://www.valdavid.com/publications/.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis avec un effet rétroactif au 1er janvier 2026.

Cet avis est donné en vertu de l'article 451 du *Code municipal du Québec.*

DONNÉ À VAL-DAVID, le 3 février 2026

(Signé)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie que l'avis public ci-annexé, **concernant l'entrée en vigueur du Règlement 729-2026** a été affiché sur le babillard situé devant la mairie et sur le site internet de la Municipalité ce jour.

En foi de quoi, j'ai signé, ce 3 février 2026.

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint